



COMITE SYNDICAL

Séance publique du mercredi 6 décembre 2017 à 18h00

« Salle du conseil » 3^{ème} étage – Immeuble Helvétique
63 rue Jean Jaurès – 42 300 ROANNE

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le 6 décembre à 18 h 00, les membres du comité syndical du SYEPAR se sont réunis au siège du SYEPAR, 63 rue Jean Jaurès à Roanne.

La convocation de tous les membres du comité syndical a été faite le 30 novembre 2017, dans les formes et délais prescrits par la loi, par Monsieur Jean-Luc REYNAUD.

Etaient présents :

Marcel AUGIER, Marie-France BEROUD, Jean-Yves BOIRE, Romain BOST, Raymonde BRETTE, Dominique BRUYERE, Marie-France CATHELAND, Jean-Luc CHERVIN, Jean-Jacques COUTURIER, Jean-Louis DESBENOIT, Georges DRU, Patrice ESPINASSE, Daniel FRECHET, Jean-Jacques LADET, Jean-Louis LAGARDE, Christian LAURENT, Gilles PASSOT, Jean-Luc REYNAUD, Jean SMITH, Bernard THIVEND.

Etaient absents :

Absents	Ni pouvoir Ni suppléant	Suppléant	Pouvoir donné à...
Pierre COISSARD	x		
Pierre DEVEDEUX	x		
Charles LABOURE,	x		
Sébastien LASSAIGNE	x		
Christelle LATTAT	x		
Farid MEDJANI	x		
Yves NICOLIN			Jean-Louis LAGARDE
Daniel PEROTTI	x		
Philippe PERRON	x		
Jade PETIT	x		
Pascal PONCET			Jean-Luc REYNAUD
Stéphane RAPHAËL	x		
Clotilde ROBIN	x		
Alain ROSSETTI			Jean-Yves BOIRE
Bernard SAINRAT			Patrice ESPINASSE

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : Marie-France BEROUD

Les délégués sont accueillis par Jean-Luc REYNAUD, Président, qui leur souhaite la bienvenue. Il procède ensuite à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h. Le Président propose ensuite la candidature de Marie-France BEROUD pour occuper les fonctions de secrétaire de séance. Cette proposition est acceptée.

❖ **Approbation du procès-verbal du comité syndical du 4 octobre 2017.**

Ce procès-verbal n'appelle aucune observation particulière.

1. MUTUALISATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc REYNAUD

Le SYEPAR s'est engagé depuis octobre 2014 dans un processus de mutualisation avec l'agglomération avec la mutation des agents à Roannais Agglomération et une convention de mise à disposition des services. Cette convention arrivant à son terme au 31 décembre 2017, il convient donc de la renouveler. Le bilan positif de la mutualisation est le suivant :

- une mise à disposition d'une ingénierie aux compétences variées,
- des délais respectés pour conduire les différentes procédures du SCOT engagées depuis 2014,
- un suivi systématique des démarches PLU et des partenariats extérieurs,
- une rationalisation des missions Planification avec 1 interlocuteur pour les 2 structures,
- une économie sur le fonctionnement de base du syndicat, d'environ 15 000 €/an.

Les missions des services contenues dans la convention ont pour objet d'assurer :

- le fonctionnement du syndicat sur le plan des finances, de la commande publique, des affaires générales, des assemblées et de la communication,
- le suivi et la mise en œuvre des orientations du SCOT,
- Le suivi des réflexions et programmes de travaux auxquels le syndicat est associé : Interscot, SRADDET, CDPENAF...

Les montants prévus sont de 79 700€ en 2018, 80 000€ en 2019, et 81 400€ en 2020.

En cas d'évolution du périmètre du SYEPAR ou d'évolution du SCOT, ces montants devront être ajustés pour prendre en compte l'augmentation de la charge des missions des services de la communauté d'agglomération.

Le rapport ne fait l'objet d'aucune question de l'assemblée.

En conséquence, il est demandé au comité syndical de :

- Approuver la convention de mise à disposition de services de Roannais Agglomération au SYEPAR ;
- Préciser que la convention prendra effet au 1er janvier 2018 pour une période de 3 ans ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer la convention.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

2. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis DESBENOIT

En application de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le rapport sur les orientations budgétaires doit présenter les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget prévisionnel sans pouvoir être présenté pendant la même séance.

Les études nécessaires à la procédure de révision du SCOT Roannais ont été finalisées en 2017. Les orientations 2018 s'inscrivent donc sans programmation de nouvelles études nécessaires et avec une diminution du montant de la convention de mise à disposition de services. Les prochaines années seront consacrées au suivi et à la mise à jour des données du SCOT. Les dépenses du syndicat seront donc moindres par rapport aux années antérieures. Enfin, la situation budgétaire fait apparaître un fort excédent en fonctionnement et en investissement.

Ce bilan permet d'envisager une baisse de la cotisation des membres pour les trois prochaines années sur la base de 1€/habitant. Une simulation a été réalisée pour les exercices budgétaires 2018, 2019 et 2020. Les recettes cumulées prévisionnelles (526 713 €) permettent de couvrir les dépenses cumulées prévisionnelles (525 000 €). Ce scénario permet d'assurer le fonctionnement du syndicat et l'animation du SCOT, sans possibilité de conduire des études spécifiques liées à des adaptations du schéma.

Par ailleurs, le bureau du SYEPAR souhaite proposer un programme d'animation à destination des élus du SYEPAR, des intercommunalités ou des communes, voire d'autres publics. L'objectif est de donner du sens à l'action du SYEPAR sans ajouter de contraintes supplémentaires et de repositionner le syndicat dans son rôle de gouvernance et d'accompagnement. Pour cela, il est proposé une forme qui privilégie la concertation avec des journées d'études, des séminaires, ou des ateliers de travail sur un thème à définir.

Jean-Louis DESBENOIT sollicite le comité syndical à débattre.

Jean-Yves BOIRE demande si l'excédent cumulé va permettre de faire de nouvelles études ou peut-on envisager une réversion de l'excédent du budget investissement en budget fonctionnement avec l'accord du trésorier.

Jean-Louis DESBENOIT répond qu'en fonction des études envisagées et qui les conduira cette option pourra être étudiée le moment venu.

Jean-Luc REYNAUD demande si le comité syndical est favorable à ce que le SYEPAR soit porteur d'une démarche d'animation et la forme qu'elle doit prendre.

Arrivée de Daniel FRECHET à 18h27.

Dominique BRUYERE souhaite étudier la thématique du paysage en lien avec la transition énergétique notamment l'intégration des énergies nouvelles : les panneaux solaires, les éoliennes...

Jean-Jacques LADET précise que la question du lien entre urbanisme et santé a été peu travaillée. Il explique que l'ensemble des environnements ont un impact sur la santé : la pollution atmosphérique, le bruit, la gestion des déchets, le chauffage, la climatisation des logements. Tous ces sujets constituent un enjeu de santé publique important. Ces questions doivent se poser car demain une grande majorité de la population va vivre en ville peut-être avec des modes d'habitat très différents. Il est favorable au système de conférence avec l'invitation d'intervenants du champ de la santé publique, de l'aménagement (architecte + urbaniste) et à la réalisation d'un diagnostic et de déclinaison d'orientations.

Gilles PASSOT souhaiterait une réflexion sur l'espace rural en lien avec l'agrandissement des exploitations agricoles et la destruction des haies et des grands chênes, la gestion des friches non cultivées en zone de montagne ou les conséquences du réchauffement climatique sur la plantation des essences végétales. **Marcel AUGIER** répond que les pratiques agricoles ont changé avec la mécanisation. Il y a encore beaucoup de haies et d'arbres.

Romain BOST rappelle l'intervention pertinente de Jean-Jacques LADET sur le lien entre Urbanisme et Santé. Selon l'observatoire conduit par l'ATMO, la ville de Roanne présente une qualité de l'air moyenne notamment le long des grands axes. Un autre observatoire classe Roanne avec une bonne qualité. Il souhaiterait que l'on puisse travailler les questions de la qualité de l'air et du bruit en lien avec des experts et avoir un retour d'expérience sur les pratiques des collectivités du territoire régional.

Daniel FRECHET indique que la thématique du bruit est une des préoccupations du Département qui met en place un plan d'actions (PPDE) sur la mesure du bruit le long des RD. Des réunions vont être organisées dans les cantons. Un diagnostic pris en charge par le Département est conduit sur chaque habitation concernée pour déterminer les travaux éventuels qui seront financés à 80 %.

Jean-Louis LAGARDE demande si la question de l'aéroport est également traitée. **Daniel FRECHET** répond que ce plan concerne uniquement les voies ferrées et les RD.

Suite à ce débat, **Jean-Luc REYNAUD** indique que les propositions du comité syndical seront étudiées.

Jean-Louis DESBENOIT présente ensuite les orientations budgétaires.

En dépense de fonctionnement il est prévu :

- Des crédits pour le programme partenarial avec l'agence d'urbanisme de Saint-Etienne Epures à hauteur de 7 000 € (participation à l'amortissement SPOT Théma + programme mutualisé des SCOTs ligériens adhérents).
- La mise à disposition de services à Roannais Agglomération sera proposée en stabilisation pour la deuxième année consécutive et correspond au fonctionnement du syndicat. Cette

mise à disposition s'élève à environ 80 000 €, elle comprend 2 255 heures soit 1,4 ETP ainsi que les coûts de fonctionnement (affranchissement, reprographie...)

- La continuité des adhésions à la Fédération nationale des SCOT (veille juridique et formations) et à l'InterScot de l'aire métropolitaine lyonnaise (partenariat et réflexions communes) via la cotisation d'adhésion à Epures pour un montant de 3 200 €.
- Outre des crédits divers (assurances, maintenance site internet, frais de colloque pour les rencontres nationales des SCOTs) pour 5 350 €, il est prévu l'inscription de dépenses pour 33 350 € sur les comptes « provisions sur le chapitre des charges à caractère général », « reproduction » et « frais d'actes et de contentieux ».
- Un montant d'amortissement de 52 000 € des études antérieures (élaboration du SCOT de 2012 et études liées à la modification et à la révision du SCOT inscrites en investissement).
- Pour équilibrer la section de fonctionnement, il est inscrit une provision de 20 175 € pour des dépenses de services extérieurs et une ligne de 9 000 € en dépenses imprévues.

Des crédits seront inscrits en dépenses d'investissement pour 20 000 € de manière à prévoir le programme d'animation du SCOT sur des thématiques en lien avec l'aménagement du territoire.

Les recettes assurées par les cotisations des membres sont évaluées à 105 800 €.

Jean-Luc REYNAUD demande si la présentation du rapport d'orientations budgétaires suscite des questions. Aucune autre question n'étant posée, il précise que la cotisation sera fixée à 1 euro par habitant en 2018. Il indique également que la cotisation des membres pourrait être réévaluée à partir de 2019 en fonction des nouvelles orientations ou des évolutions du SCOT.

Le comité syndical décide de :

- prendre acte de la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la gestion de la dette ;
- prendre acte de la tenue du débat relatif à ce rapport.

❖ INFORMATIONS DIVERSES

MISE A JOUR DE LA CHARTE DU FONCIER AGRICOLE DANS LA LOIRE

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc REYNAUD

Le SYEPAR, comme les autres syndicats de SCOTs ligériens, est signataire de la charte du foncier agricole de 2010 qui est basée sur des grands principes. L'Etat, la Chambre d'agriculture et le Département ont souhaité rédiger une nouvelle charte pour prendre en compte la législation en matière de compensation agricole et la doctrine de la CDPENAF de la Loire.

En 2016 et plus récemment en septembre dernier, le SYEPAR a demandé au Préfet de démontrer que cette nouvelle charte n'ajoutait pas de contraintes supplémentaires par rapport à ce qu'exige la loi. Lors du dernier comité syndical, certains ont fait part de l'étonnement de Monsieur LAOT face à ce positionnement. Depuis d'autres structures porteuses de SCOTs ou Intercommunalités ont également fait part de leurs réticences portant sur les mêmes interrogations que le Roannais : renfort d'études, gouvernance à mettre en place. Un comité de pilotage est prévu en Préfecture le 18 décembre prochain en présence des signataires potentiels. Patrice ESPINASSE sera présent pour le SYEPAR.

Marcel AUGIER indique qu'en octobre dernier, le Roannais était le seul territoire à avoir fait part de ses remarques. Désormais cela n'est plus le cas et Patrick LAOT a sans doute revu sa position.

RECOURS CONTRE LA MODIFICATION DU SCOT (volet aménagement commercial)

Rapporteur : Monsieur Patrice ESPINASSE

En février 2016, les sociétés HP Immo et Arcole Construction ont formé une requête en annulation de la modification du SCOT devant le tribunal administratif de Lyon. Informé de ce recours en juillet 2016, le SYEPAR a produit un mémoire en défense en septembre 2016. Les sociétés requérantes n'ont pas répondu à ce mémoire. En octobre 2017, le tribunal administratif a informé les deux parties que sans nouvelles de leur part, l'instruction serait close au 13 novembre. Les sociétés requérantes ont fait savoir qu'elles n'entendaient pas poursuivre l'action engagée. Le tribunal administratif a donc officiellement ordonné la clôture de l'instruction depuis le 7 novembre 2017.

Jean-Jacques LADET demande quels étaient les motifs du recours. Il lui est répondu que les requérants fondaient leur requête sur le principe de la liberté d'entreprendre.

Jean-Luc CHERVIN demande si une information concernant ce recours a déjà été faite en comité syndical. Il est répondu par l'affirmative.

BILAN D'ACTIVITES DE L'INTERSCOT

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis LAGARDE

L'InterScot est un espace collaboratif qui regroupe les 13 SCOTs de l'aire métropolitaine lyonnaise. Cette démarche permet notamment d'être un porte-voix sur des sujets stratégiques comme le SRADDET. Elle est pilotée par les chefs de projets et l'animation est confiée à l'agence d'urbanisme de Lyon. Cette année a été principalement marquée par la contribution au SRADDET et la rencontre du Préfet de Région. L'InterScot a également publié 4 livrets disponibles sur le site internet.

- Dynamiques économiques au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise.
- L'urbanisme commercial dans l'aire métropolitaine lyonnaise : bulletin de veille n°5.
- Conduire la transition énergétique de l'aire métropolitaine lyonnaise.
- Les paysages dans l'InterScot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

DATE DE LA PROCHAINE REUNION

Comité syndical : mercredi 24 janvier 2018 à 18h au siège du SYEPAR